

**Dispositifs d’Injep Veille & Actus : Conventions entre l'Etat et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) relatives au programme d'investissements d'avenir action : « Projets innovants en faveur de la jeunesse » et relatives au programme d'investissements d'avenir (Actions « Internats d'excellence et égalité des chances » et « Internats de la réussite ») : 2 avenants**

[Avenant n° 1 du 24 décembre 2020 relatif à la convention du 20 décembre 2016](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042741833) portant avenant n° 2 à la convention du 10 décembre 2014 entre l'Etat et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) relative au programme d'investissements d'avenir action : « Projets innovants en faveur de la jeunesse »

Journal officiel du 27 décembre 2020

L'avenant a pour objet de prendre en compte la soumission de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine aux règles applicables aux entreprises industrielles et commerciales en matière de gestion financière et comptable, ainsi que prévu par l'[article 15-1 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000000428979&idArticle=LEGIARTI000037644931&dateTexte=&categorieLien=cid), créé par l'[article 90 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000037639478&idArticle=JORFARTI000037639593&categorieLien=cid) portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.

[Avenant n° 1 du 24 décembre 2020 relatif à la convention du 13 février 2017](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042741841) portant avenant n° 4 à la convention du 20 octobre 2010 entre l'Etat et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) relative au programme d'investissements d'avenir (Actions « Internats d'excellence et égalité des chances » et « Internats de la réussite »)

Journal officiel du 27 décembre 2020

L'avenant a pour objet de prendre en compte la soumission de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine aux règles applicables aux entreprises industrielles et commerciales en matière de gestion financière et comptable, ainsi que prévu par l'[article 15-1 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000000428979&idArticle=LEGIARTI000037644931&dateTexte=&categorieLien=cid), créé par l'[article 90 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000037639478&idArticle=JORFARTI000037639593&categorieLien=cid) portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.